



Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES.



Aureille



Les Baux
-de-Provence



Eygalières



Fontvieille



Mas-Blanc
-des-Alpilles



Maussane
-les-Alpilles



Mouriès



Le Paradou



Saint-Etienne
-du-Grès



Saint-Rémy
-de-Provence



Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

SOMMAIRE :

I. Introduction.

- 1. Contexte.**
- 2. Suivi des mises à jour.**
- 3. Suivi des exercices.**

II. Présentation du territoire et de ses risques.

- 1. Données démographiques.**
- 2. Diagnostic des risques sur le territoire.**

III. Organisation intercommunale de la réponse.

- 1. Organisation de l'alerte et du poste de commandement intercommunal.**

Schéma d'alerte.

Organigramme de crise.

Fiches missions.

- 2. Fiches actions en cas de crise.**

Fiches actions : pôle eaux.

Fiches actions : pôle déchets.

IV. Moyens intercommunaux et annuaire de crise.

- 1. Moyens mobilisables par la CCVBA.**

- 2. Annuaire de crise.**

Partenaires communaux.

Partenaires extérieurs.



Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

I. INTRODUCTION.

Contexte.

Le décret du 20 juin 2022, pris pour l'application de l'article 11 de la loi du 25 novembre 2021, dite loi Matras, vient définir les modalités de réalisation et de mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde (PCS) et des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS), prévues aux articles L.731-3 et 4 du code de la sécurité intérieure (CSI), et réécrit les articles R.731-1 à R.731-10 du même code.

Cette réglementation rend obligatoire l'élaboration d'un PICS avant le 25 novembre 2026 pour la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

Le plan intercommunal de sauvegarde organise, sous la responsabilité du président de l'EPCI, la solidarité et la réponse intercommunale afin de soutenir les communes membres et de maintenir une continuité de ses activités lors de situations de crise.

Ce document comprend un diagnostic et une cartographie des risques à l'échelle intercommunale, un recensement des moyens mobilisables en cas de crise et présente l'organisation à suivre par les différents pôles de crise selon les situations rencontrées.

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a élaboré son plan intercommunal de sauvegarde pour préparer le territoire à la gestion de crises dues à des risques majeurs naturels, technologiques et sociétaux et répondre ainsi à l'obligation réglementaire.

L'élaboration et la révision du plan (tous les 5 ans) font l'objet d'une approbation du conseil communautaire puis d'un arrêté du Président signé par chaque maire dont la commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde.



II. Présentation du territoire et de ses risques.

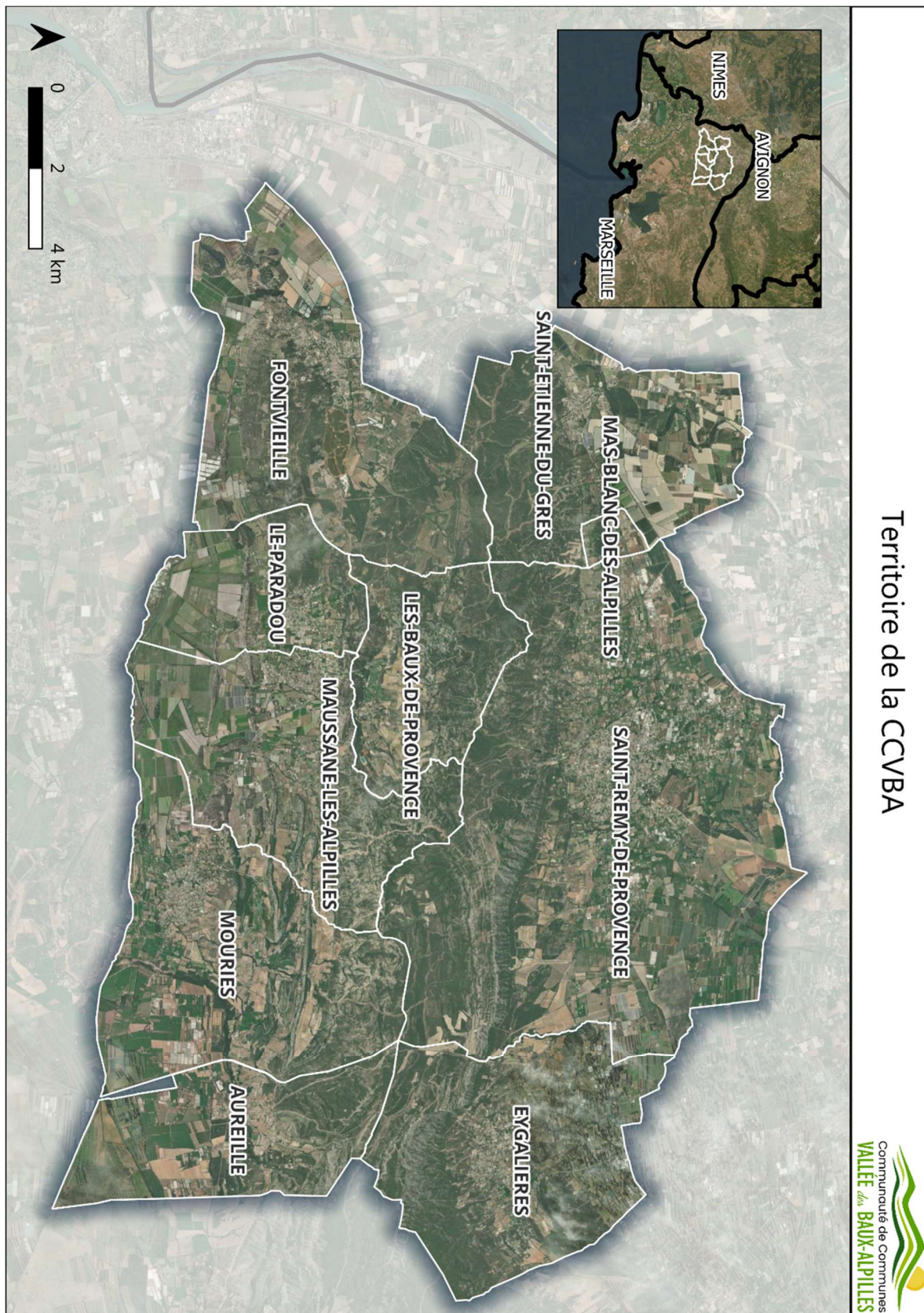
1. Données démographiques.

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles regroupe les dix communes suivantes :

- Aureille
- Les Baux-de-Provence
- Eygalières
- Fontvieille
- Mas-Blanc-des-Alpilles
- Maussane-les-Alpilles
- Mouriès
- Le Paradou
- Saint-Etienne-du-Grès
- Saint-Rémy-de-Provence

Commune	Population	Maire	Directeur général des services	Site Web
Aureille	1570	Lionel Escoffier		https://aureille13.fr
Les Baux-de-Provence	266	Anne Poniatowski	Guilhem Quairrel	https://www.lesbauxdeprovence.com
Eygalières	1771	Aline Pelissier	Laurent Therme	https://www.mairieeygalieres.com
Fontvieille	3623	Gérard Garnier	Anne-Laure Eimer-Bayle	https://www.fontvieille.fr
Mas-Blanc-des-Alpilles	545	Laurent Geslin	Thierry Perez	https://masblancdesalpilles.fr
Maussane-les-Alpilles	2445	Jean-Christophe Carre	Patrick Roux	https://www.maussanelesalpilles.fr
Mouriès	3535	Alice Roggiero	Richard Mazoyer	https://www.mouries.fr
Le Paradou	2241	Pascale Licari	Chrystel L'Ebrellec	https://www.mairie-du-paradou.fr
Saint-Etienne-du-Grès	2523	Jean Mangion	Pauline Seguy	https://saintetiennedugres.com
Saint-Rémy-de-Provence	9722	Hervé Cherubini	Frédéric German	https://www.mairie-saintremydeprovence.com
Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles	28241	Président : Hervé Cherubini	Karine Briand	https://vallee-des-baux-alpilles.fr

Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA





Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

2. Diagnostic des risques sur le territoire.

Le territoire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles est soumis à différents risques majeurs, naturels ou technologiques.

Les risques naturels existants sur le territoire sont :

- Incendie de forêt
- Inondation
- Mouvement de terrain : dont retrait-gonflement des argiles
- Risque sismique
- Risque climatique : canicule, sécheresse
- Risque de tempête
- Radon

Les risques technologiques existants sur le territoire sont :

- Transport de matières dangereuses (TMD)
- Risque industriel
- Risque minier
- Rupture de barrage
- Risque nucléaire : Tricastin

La cyber sécurité, le risque sanitaire concernant les épidémies et pandémies ainsi que les risques sociétaux concernent également le territoire de la CCVBA.



Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

Communes	Aurville	Les-Baux-de-Provence	Eygalières	Fontvieille	Mas-Blanc-des-Alpilles	Maussane-les-Alpilles	Mouries	Le Paradou	Saint-Etienne-du-Grès	Saint-Rémy-de-Provence
Incendie de forêt	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Inondation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Transport de matières dangereuses	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Mouvement de terrain	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Retrait-gonflement des argiles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Risque technologique	PPI			PPI et PPRt			PPI			ICPE
Risque sismique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Rupture de barrage			X	X	X	X	X	X	X	X

Légende :

- En rouge : risques importants
- En orange : risques modérés
- En vert : risques présents

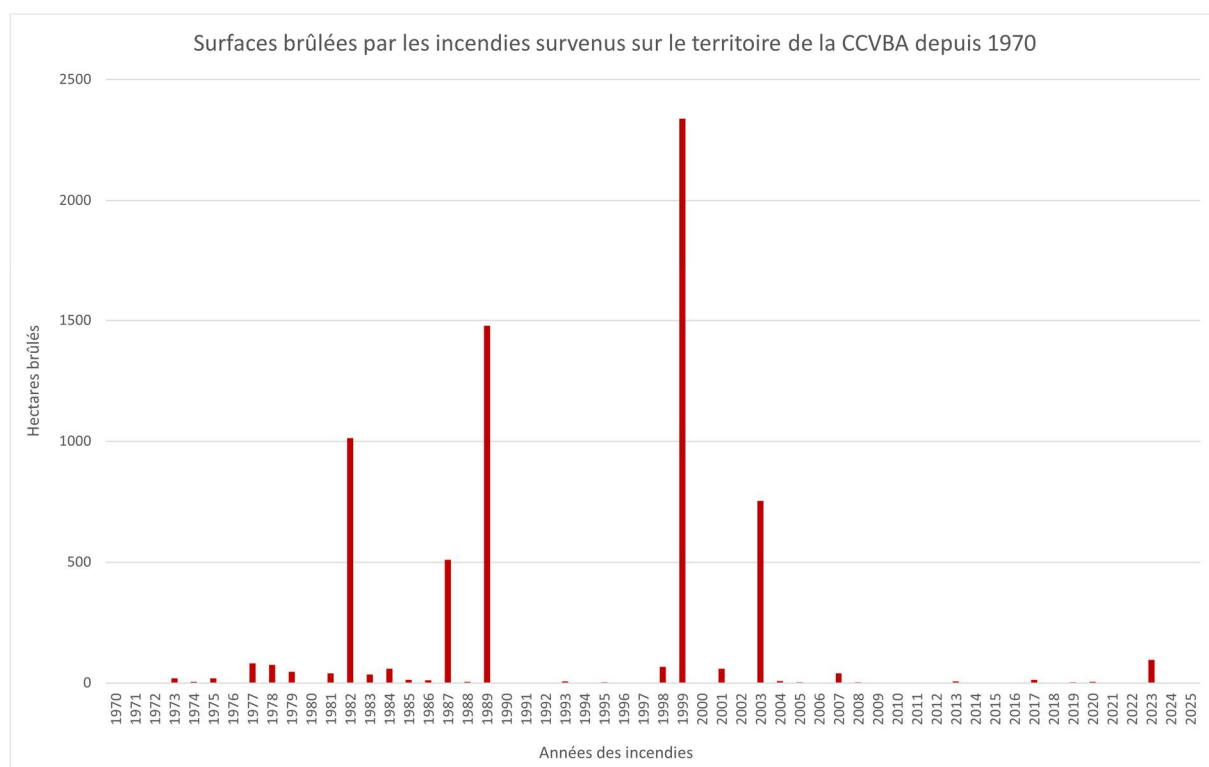
Risque incendie de forêt.

Définition :

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé.

On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.

Historique des incendies sur le territoire de la CCVBA :



39 incendies de plus de 5 hectares se sont produits sur le territoire de la CCVBA ces 50 dernières années. Les trois plus importants ont été de 2 338 ha en juillet 1999 à Saint-Rémy-de-Provence, de 1 470 ha en octobre 1989 à Eygalières et de 770,5 hectares en avril 1982 à Saint-Rémy-de-Provence.



Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

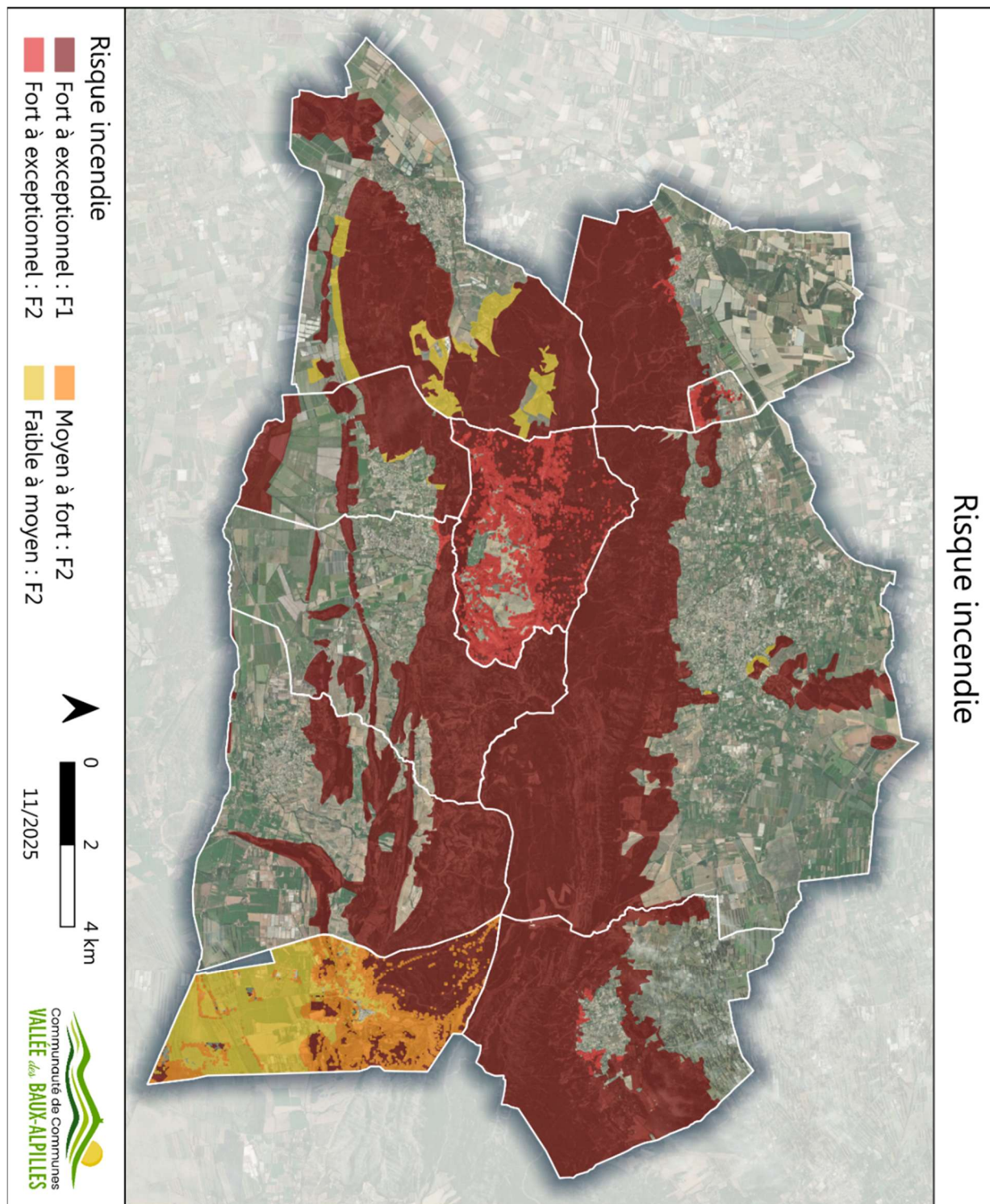
Outils de vigilance :

Météo des forêts :

<https://meteofrance.com/meteo-des-forets>

Carte d'accès aux massifs forestiers des Bouches-du-Rhône :

<https://www.risque-prevention-incendie.fr/bouches-du-rhone/>



Risque inondation.

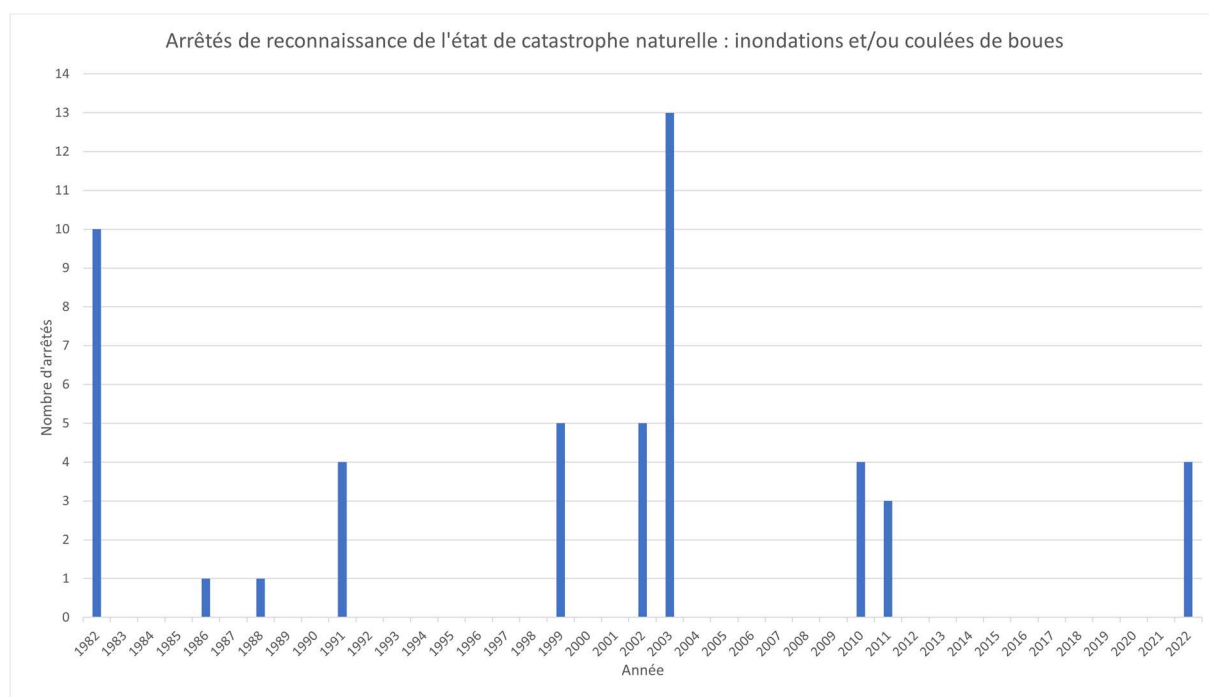
Définition :

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Les types de risques d'inondation :

- Par ruissellement et coulée de boue
L'inondation par ruissellement se produit lorsque les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol. En ville, ces eaux de pluies peuvent saturer rapidement les réseaux d'évacuation et emprunter alors les rues en créant des courants dangereux. En milieu rural, le ruissellement peut se transformer en coulée de boue.
- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.

Historique des inondations et/ou coulées de boues ayant fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur le territoire de la CCVBA :



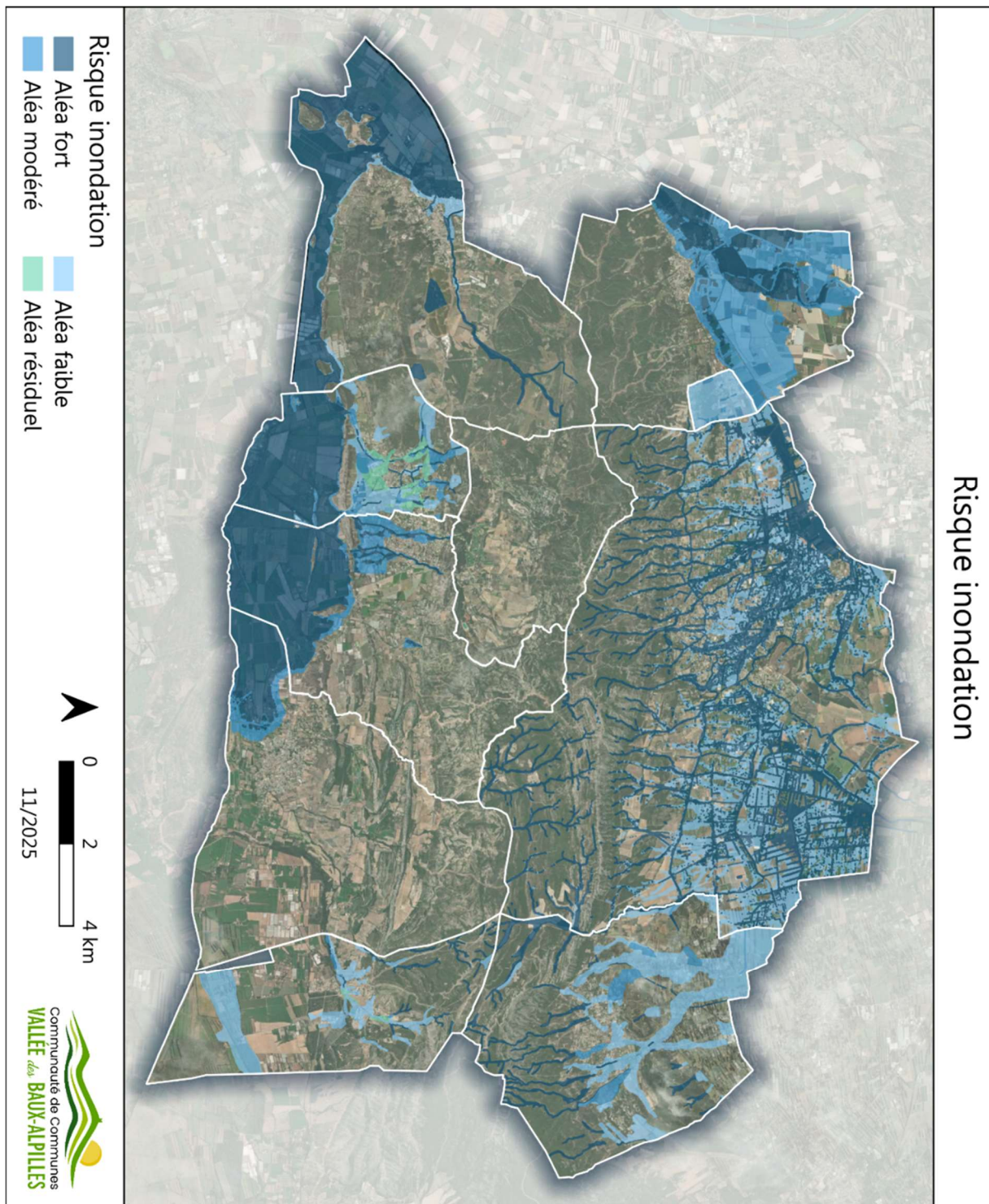


Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

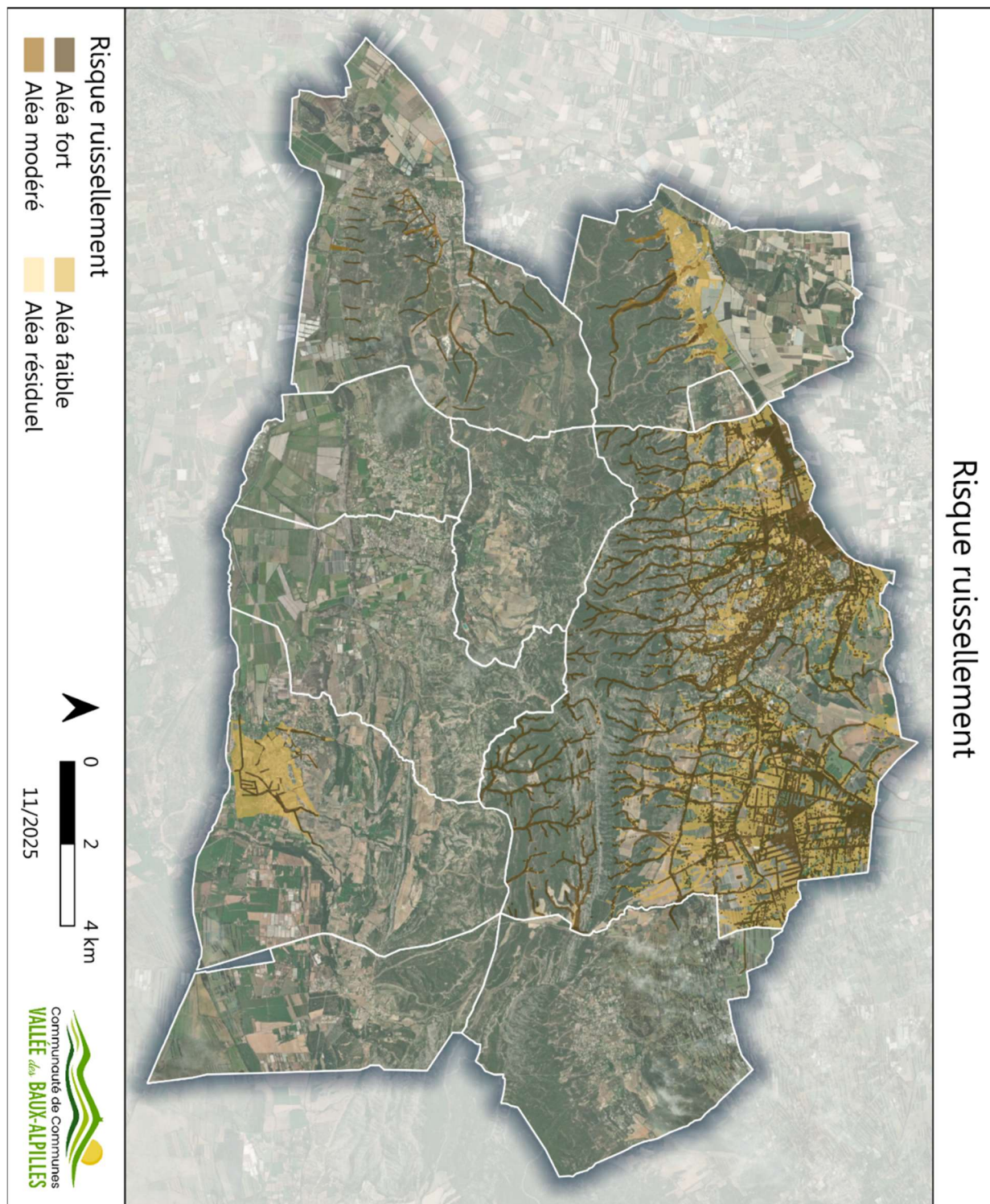
50 arrêtés ont reconnu l'état de catastrophe naturelle pour des inondations et/ou coulées de boues depuis 1982 sur le territoire de la CCVBA. 1 arrêté par commune soit 10 arrêtés au total pour l'année 1982 et 13 arrêtés sur 8 des communes de la CCVBA en 2003.

Des crues de référence ont marqué le territoire comme au printemps 1856 où des pluies exceptionnelles ont provoqué une crue historique du Rhône et du Gardon. Jusqu'à 4 mètres d'eau ont été observés à Tarascon.

En 2010, 150 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle pour des pluies diluviennes dans le Gard et les Bouches-du-Rhône. Jusqu'à 350 mm d'eau sont tombés en 24 heures.



Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA





Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

Risque de mouvement de terrain.

Définition :

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

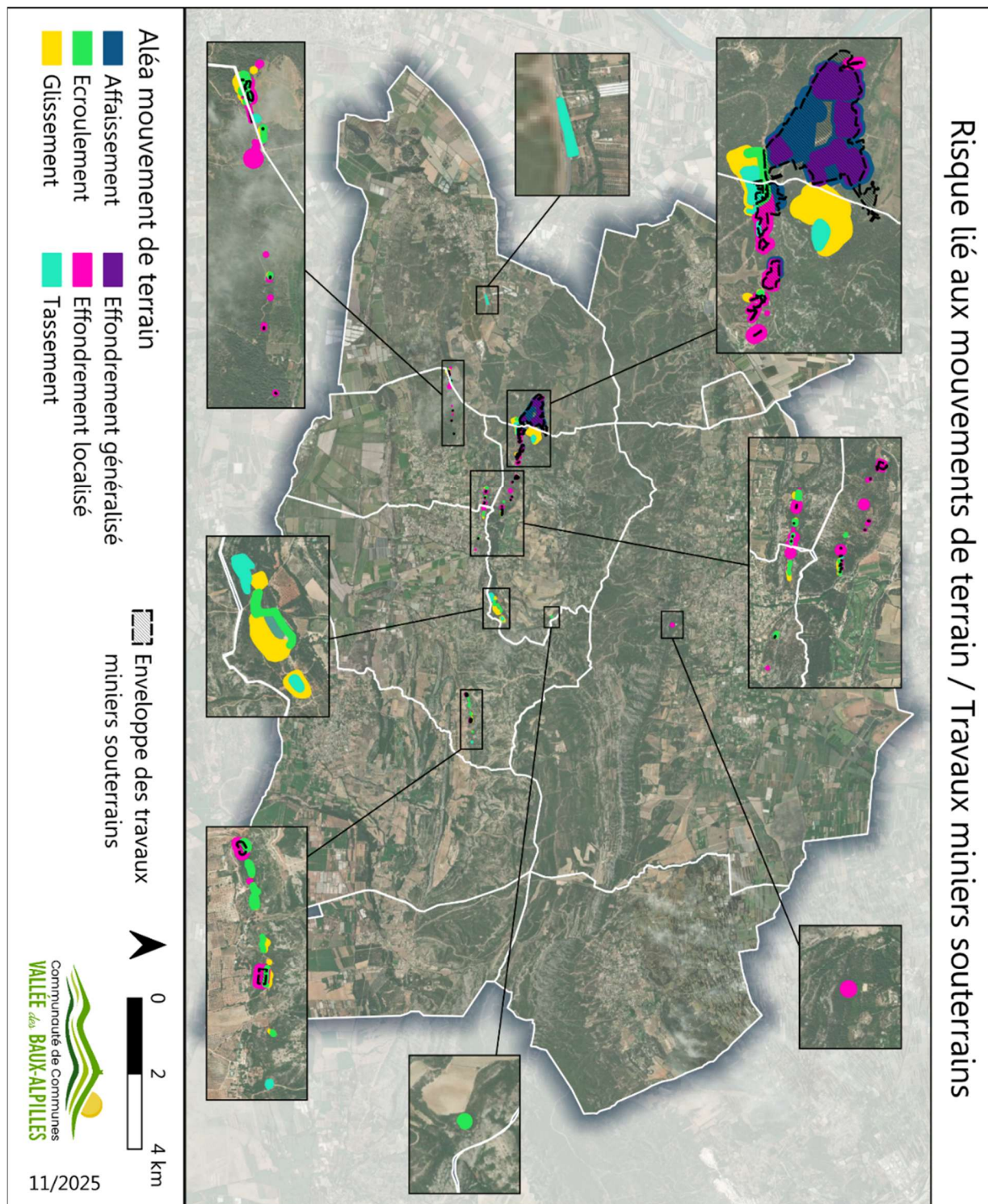
Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

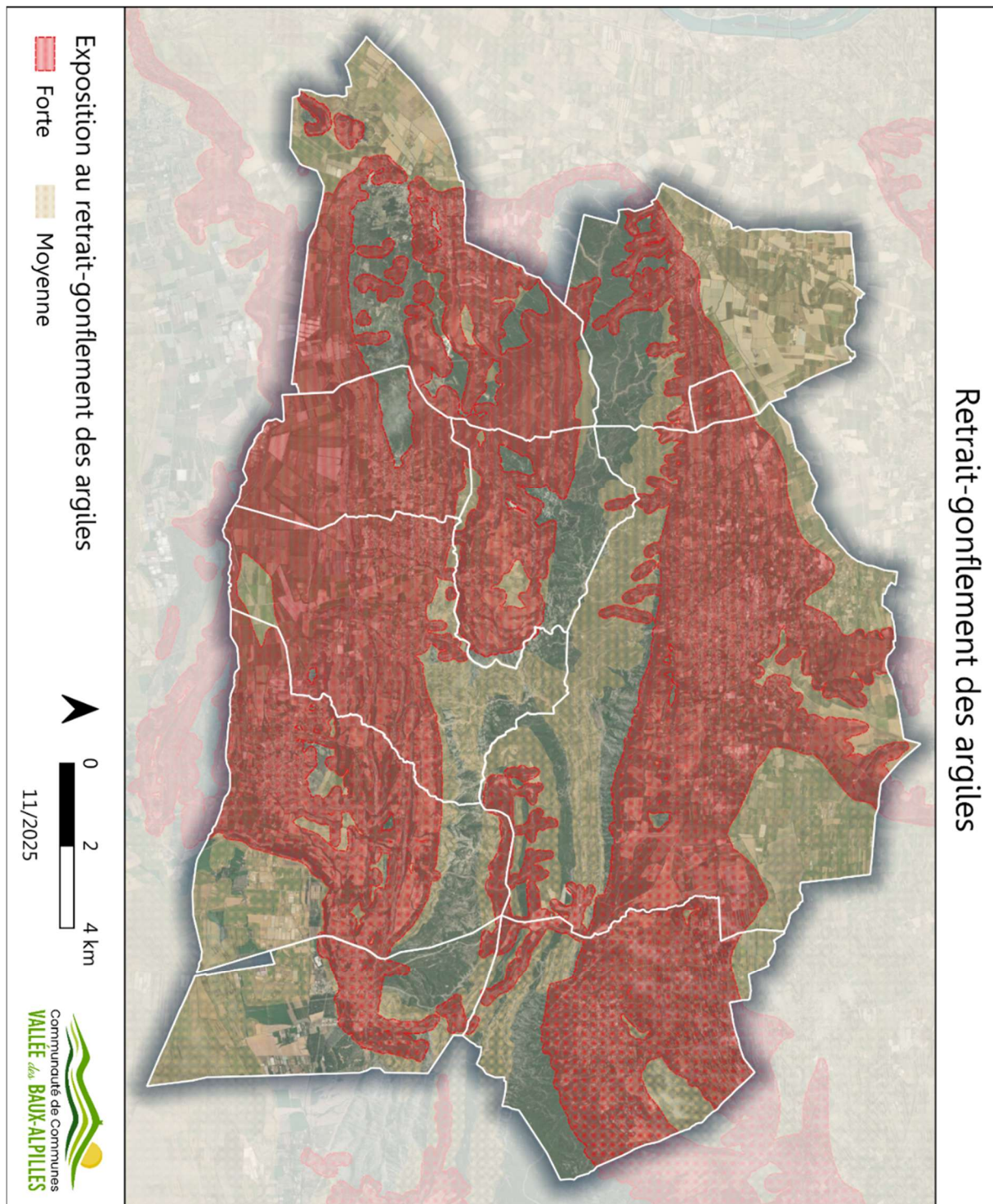
Sur le territoire de la CCVBA, les mouvements de terrain peuvent être de différents types :

- Eboulements ou chutes de pierres et de blocs (érosion, météo ou systèmes racinaires)
- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières)
- Glissements de terrain

Tout le territoire de la CCVBA est soumis au risque de retrait-gonflement des argiles.

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.







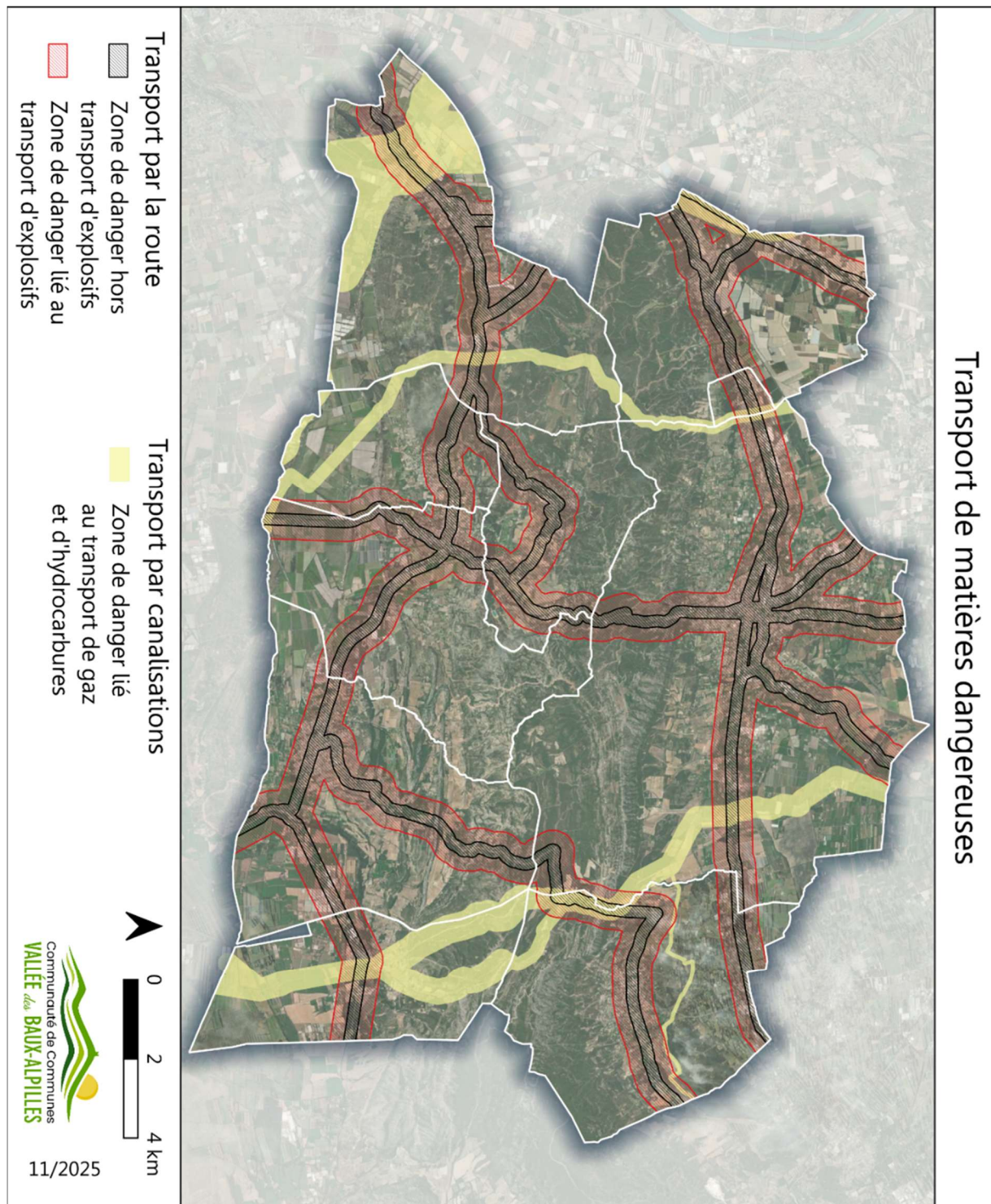
Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

Risque de transport des matières dangereuses.

Définition :

Il s'agit d'une canalisation qui achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques vers des réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, des entreprises industrielles ou commerciales, des sites de stockage ou de chargement. Cette dénomination ne s'applique pas au réseau de distribution de gaz en ville, mais aux conduites de transport longue distance, qui sont plus grosses (entre 8 et 120 cm de diamètre) et fonctionnent à des pressions plus importantes (jusqu'à 94 bars).

Ces canalisations sont, la plupart du temps, enfouies à au moins 80 cm de profondeur pour assurer leur protection. Leur présence est indiquée en surface par des bornes spécifiques (rouge pour les hydrocarbures, jaune pour le gaz, blanche ou orange pour les produits chimiques).





Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

Risque technologique.

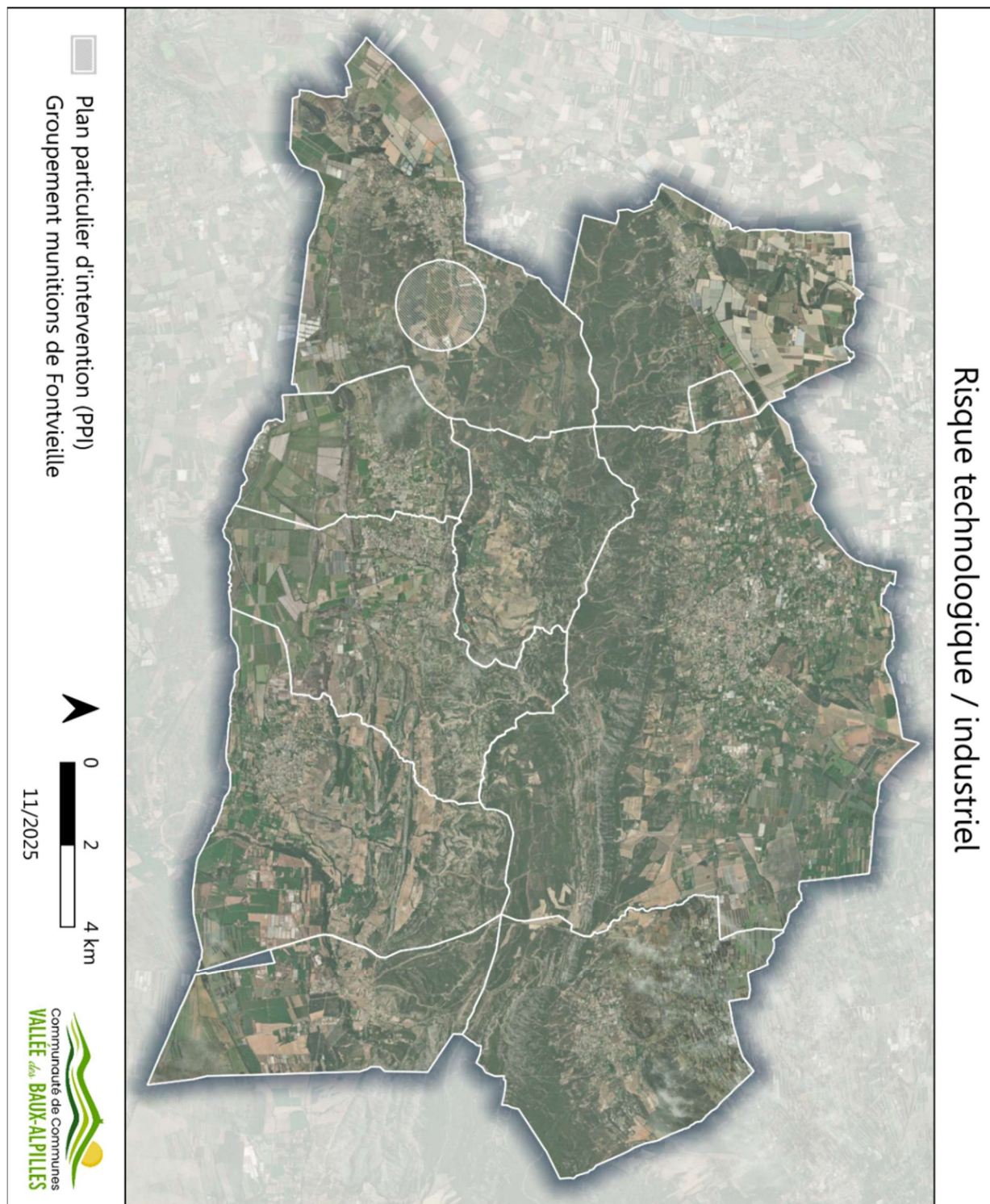
Définition :

Sur la commune de Fontvieille se situe un dépôt secondaire de munitions de l'Etablissement Provence, communément appelé « dépôt de la Marine ». Cette section de munitions est classée SEVESO seuil haut et engendre des risques d'explosion et d'incendie et ce site est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Un plan de prévention des risques technologiques a été prescrit en 2012 et approuvé en 2020. Ce PPRT couvre le risque industriel avec les effets de surpression et de projection. Il en découle une zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique.

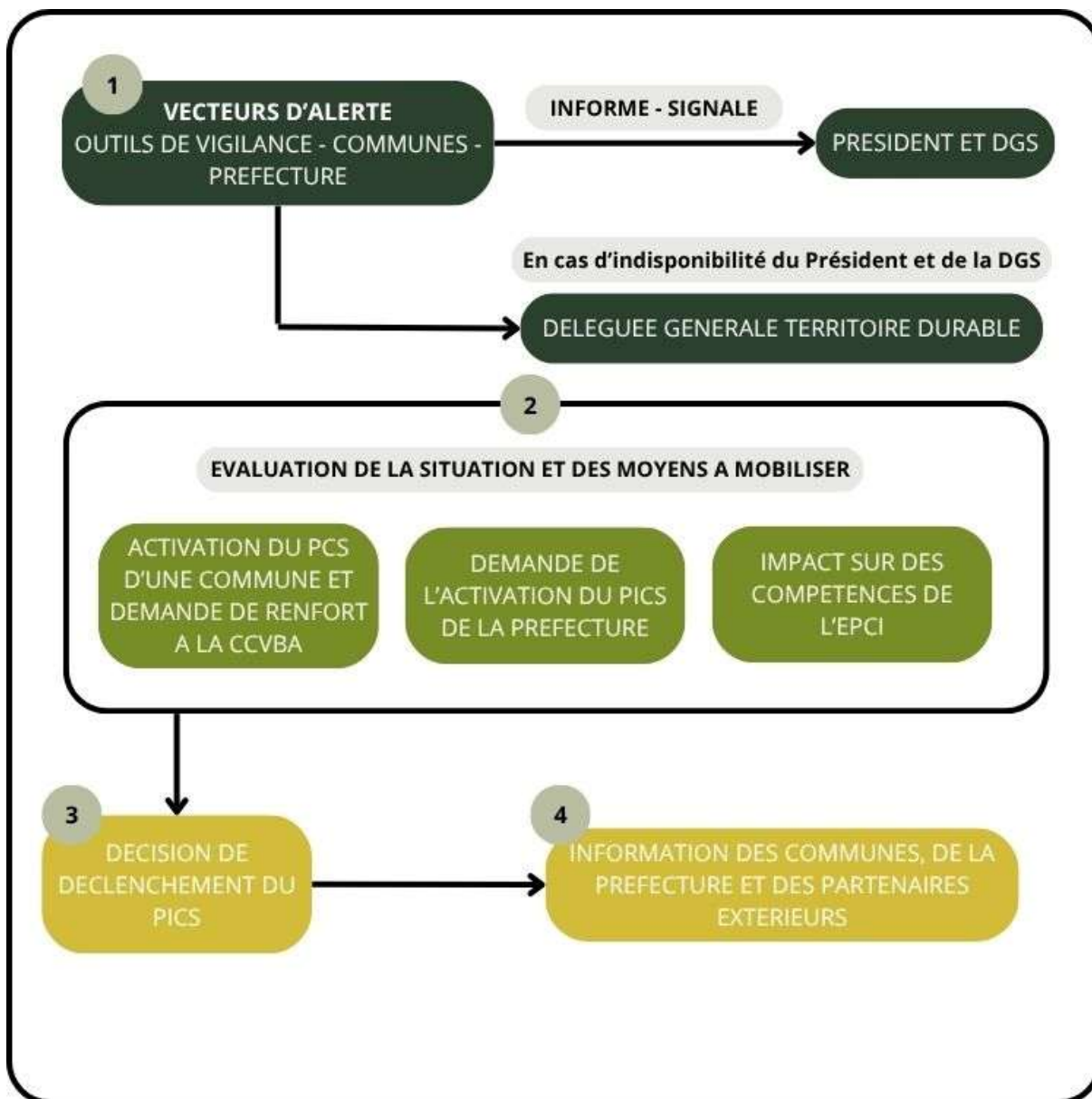
La commune de Fontvieille est donc soumise à un plan particulier d'intervention (PPI), ainsi que les communes d'Aureille et de Mouriès, soumises à un PPI du fait de la gare de triage de Miramas située à 12,6 km du territoire.



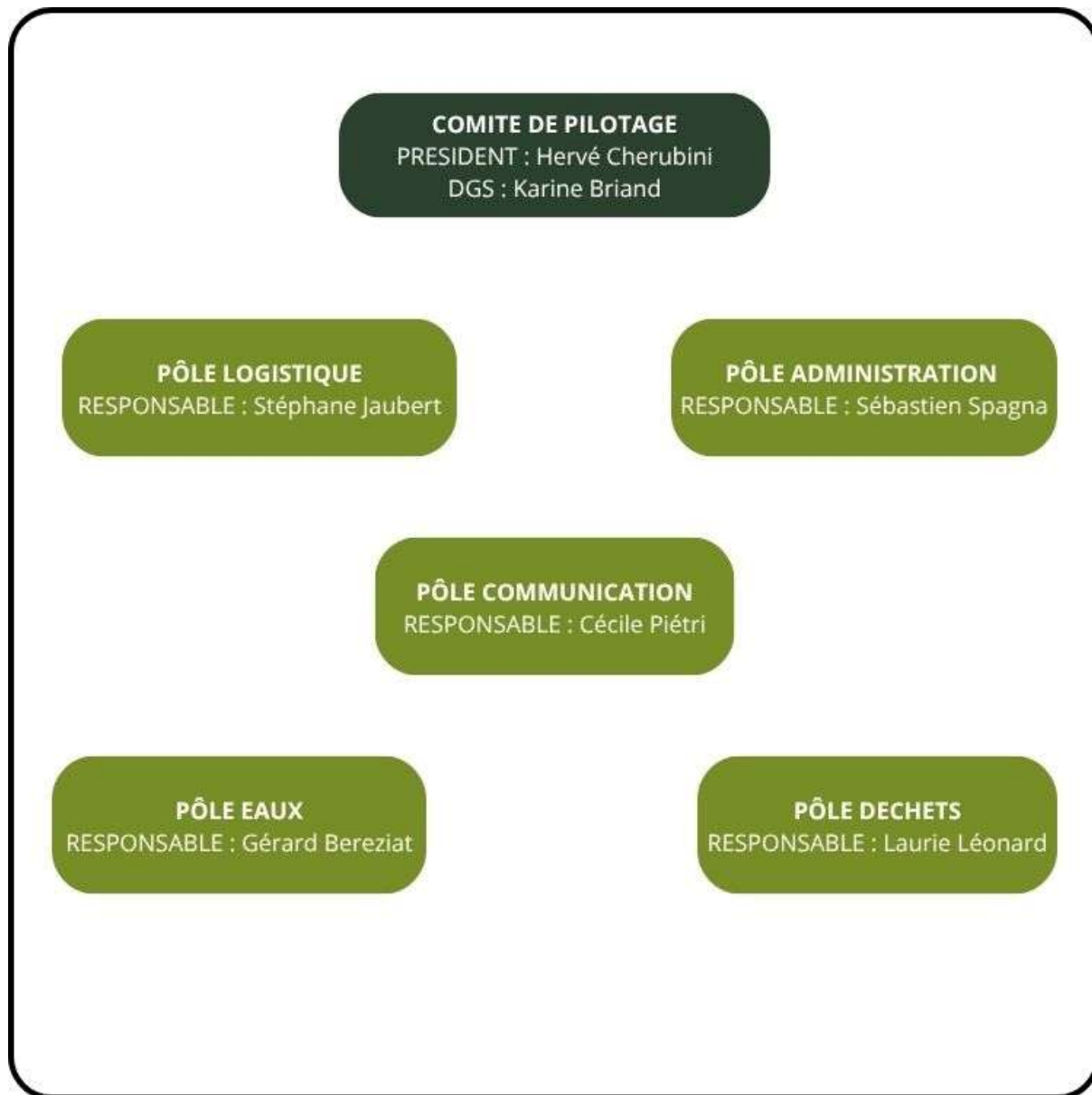
II. Organisation intercommunale de la réponse.

1. Organisation de l'alerte et du poste de commandement intercommunal.

Schéma d'alerte.



Organigramme de crise.





Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

Fiches missions.

COMITE DE PILOTAGE.

MEMBRES	
POSTE	NOM
Président	Hervé Cherubini
Directrice Générale des Services	Karine Briand
Déléguée Générale Territoire Durable	Corinne Guintini
Directeur des Services Techniques	Stéphane Jaubert
Directeur des eaux	Gérard Bereziat
Directrice gestion et valorisation déchets	Laurie Léonard
Directrice économie et tourisme	Ingrid Caceres
Directeur des finances et des achats	Sébastien Spagna
Responsable pôle numérique	Eric Ponson

MISSIONS
Déclenche le PICS et met en place la cellule de crise et les différents pôles
Suivi de l'évolution de la crise et des mesures gouvernementales : Préfecture, pompiers...
Décisions sur toutes mesures à mettre en œuvre pour assurer la continuité du service public en lien avec les pôles
Lien avec l'Etat (Préfecture) et les instances en charge de la crise (Pompiers...)
Coordination avec les communes et les deux autres intercommunalités du Pays d'Arles
Information des agents et des pôles de crise
Coordination de la mise à disposition de moyens



Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

PÔLE LOGISTIQUE.

MEMBRES	
POSTE	NOM
Directeur des Services Techniques	Stéphane Jaubert
Coordonnateur technique	Eric Vial
Prévention et flotte automobile	Franck Soler
Responsable pôle numérique	Eric Ponson
Technicienne informatique	Daphné Tranchant
Géomaticienne	Laura Abadie
Conseillère énergie	Maria Guillot
Chargée de mission risques	Eugénie Tsoussis
Policière intercommunale mutualisée	Marlène Carasco
Apprenti technicien informatique	Thimotey Lamotte

Dès lors que le Poste de Commandement Intercommunal (PCI) est armé, le pôle logistique doit avoir connaissance des moyens disponibles et rester disponible pour toute demande de moyens mobilisables. Il représente un appui technique pour le Poste de Commandement Intercommunal (PCI) et doit pouvoir donner des recommandations liées à l'aléa en cours en cas d'événement majeur.

MISSIONS
AVANT LA CRISE
Préparer les moyens, outils et applications indispensables à un fonctionnement particulier en cas de crise
Préparer l'installation de la visioconférence et du télétravail en amont
Assurer la maintenance et la mise à jour de la base de données et de la cartographie recensant les moyens mobilisables en cas de crise
PENDANT LA CRISE
Installe le Poste de Commandement Intercommunal
Préservation des moyens, outils et applications indispensables : téléphonie, informatique, accès internet et messagerie, serveurs, plateformes usagers, transfert d'appel sur portables ou fixes, lignes d'astreintes
Gestion des stocks, achats (hors eau potable), approvisionnements
Maintenance des bâtiments, autres équipements
Aide logistique aux autres pôles
Prend connaissance des difficultés et besoins de la ou des communes sinistrées auprès des Responsables des Actions Communales (RAC) des Poste de Commandement Communaux (PCC)
Prend contact avec les autres intercommunalités du Pays d'Arles ou le SIRACEDPC si nécessaire
Lien avec les communes et les deux autres intercommunalités du Pays d'Arles pour mutualiser les moyens disponibles
Porte assistance aux communes
Etablit des préconisations relatives à l'anticipation des actions menées par la DGS
Est en lien avec les partenaires techniques (Météo France, SPC DREAL)
Est en relation constante avec la DGS
Répond aux besoins de moyens logistiques à la demande des autres cellules



Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

Conseille le Président et la DGS, met en œuvre les moyens matériels, logistiques et humains de la CCVBA
Informe les autorités de la nature des actions intercommunales : <ul style="list-style-type: none">- Actions issues des compétences intercommunales- Actions issues de la mise à disposition des moyens intercommunaux
En relation avec le pôle communication, renseigne le Poste de Commandement Communal (PCC, commune) et le Commandant des Opérations de Secours (COD, Préfecture) des actions engagées par la CCVBA ou à l'issue des points de situation
Effectue l'inventaire des moyens logistiques disponibles pour la phase post événement
APRES LA CRISE
Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par la DGS



Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

PÔLE COMMUNICATION.

MEMBRES	
POSTE	NOM
Responsable communication et relations usagers	Cécile Piétri
Directrice économie et tourisme	Ingrid Caceres
Directrice adjointe office du tourisme	Florence Nologues
Directeur adjoint technique et administratif	Julien Sat
Responsable économie	Laurence Despatis-Prud'Homme
Responsable prévention des déchets et relation usagers	Nathalie Manceron

Ce pôle assure le contact permanent entre le ou les Maires des communes membres et la CCVBA. Dès lors que le Poste de Commandement Intercommunal (PCI) est armé, la cellule communication a la charge de centraliser, organiser, analyser et transmettre l'information de manière claire, précise et cohérente en interne (au sein des différents services et autorités) et en externe (vers le public, les médias et les parties prenantes) afin de garantir une prise de décision efficace et rapide pendant la gestion de crise.

MISSIONS
AVANT LA CRISE
Communication autour du PICS pour informer les agents de la CCVBA, les acteurs communaux et les partenaires extérieurs de son existence et de son fonctionnement
PENDANT LA CRISE
Assure une veille des médias et en informe la DGS
En appui au pôle logistique, participe à l'installation de l'équipement matériel du Poste de Commandement Intercommunal (PCI)
Communication interne et externe (agents, communes, usagers, partenaires institutionnels et privés : Préfecture, pompiers, distributeurs d'eau potable...) via les interfaces et supports de communication
Assure l'accueil téléphonique du Poste de Commandement Intercommunal (PCI), et renseigne les acteurs
Assure l'établissement et la transmission des documents émanant du Poste de Commandement Intercommunal (PCI) (envoi et transmission des télécopies, mails, etc.)
APRES LA CRISE
Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par la DGS



Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

PÔLE ADMINISTRATION.

MEMBRES	
POSTE	NOM
Directeur des finances et des achats	Sébastien Spagna
Responsable ressources humaines	Khadija Arabi
Prévention et flotte automobile : Référent hygiène et sécurité	Franck Soler
Responsable secrétariat général	Mélanie Roman-Penalba
Responsable affaires juridiques et assemblées	Aurélien Rico
Assistante juridique	Audrey Méjane
Gestionnaire marchés et moyens généraux	Elina Elhadj-Mimoune
Responsable pôle accueil	Virginie Zamora-Lorente
Assistante gestion administrative	Karine Janne
Assistante gestion administrative	Amandine Lambert
Assistante gestion administrative	Virginie Devignes
Assistante gestion administrative	Marie-Lou Bourgoïn
Gestionnaire comptable	Gaëtan Andrea

MISSIONS
Payes
Prévention hygiène et sécurité
Gestion urgente des situations administratives
Rédaction de la main courante
Engagement des dépenses liées au contexte de crise
Adapter les marchés au contexte : suspension, arrêt, prolongation des délais, réponses aux entreprises, non application des pénalités de retard..., en ne conservant que ceux indispensables au bon fonctionnement de la CCVBA
Gestion des sinistres / assurance
Rédaction des actes juridiques nécessités par la gestion de crise (arrêtés, décisions...) et contrôle de légalité. L'affichage sera effectué à minima sur le site internet.



Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

PÔLE EAUX.

MEMBRES	
POSTE	NOM
Directeur eaux	Gérard Bereziat
Directeur adjoint des eaux technique et administratif	Julien Sat
Directeur adjoint ouvrages et stations d'épuration	Frédéric Boyer
Directeur adjoint des travaux	Christophe Prince
Eaux pluviales urbaines	Juline Nury
Responsable ouvrages d'épuration	Gwenaël Peyric
Electromécanicien	Eric Quang
Conducteur de travaux	Guilhem Constantin
Astreinte du pôle eaux	Numéro de portable existant

Dès lors que le Poste de Commandement Intercommunal (PCI) est armé, le pôle eaux représente la partie décisionnelle des astreintes liées aux problématiques de l'eau. Il définit la stratégie à mener.

MISSIONS
AVANT LA CRISE
Prépare une organisation du travail adaptée aux situations de crise : astreintes régie et entreprises, agents qui changent de service, même au sein de la direction des eaux
Evalue les impacts potentiels des crises pouvant être rencontrées sur les activités d'adduction d'eau potable et de traitement des eaux usées
Vérifier le listing et la disponibilité du matériel
Gérer les OLD
Prépare les actions à mener en cas de crise pour maintenir une continuité d'activité
PENDANT LA CRISE
Définit la stratégie du pôle eaux à adopter selon la crise
Elabore des plannings de travail quotidiens
Met en place les astreintes
Fait l'intermédiaire entre le terrain et la cellule de crise de la CCVBA
Assure la maintenance des ouvrages
Met en place les actions de continuité d'activité pour l'adduction d'eau potable et/ou le traitement des eaux usées
APRES LA CRISE
Coordonne le retour à la normale de l'adduction d'eau potable et/ou du traitement des eaux usées
Participe à la réunion de retour d'expérience dirigée par la DGS



Plan Intercommunal de
Sauvegarde de la CCVBA

IMPACTS POTENTIELS SUR L'ACTIVITE EN CAS DE CRISE
DIFFICULTE D'ACCES AUX EQUIPEMENTS
Voirie encombrée
Equipement situé en zone impactée par l'aléa en cours
RUPTURE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
Effraction
Casse sur le réseau
Rupture d'électricité
IMPOSSIBILITE DE REJET DES EAUX USEES TRAITEES
Cours d'eau de rejet en charge
REJET D'EAUX USEES NON TRAITEES DANS LE MILIEU NATUREL
Surcharge de la station d'épuration par des eaux pluviales
Rupture d'électricité donc arrêt des ouvrages de la station d'épuration



Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

PÔLE DECHETS :

MEMBRES	
POSTE	NOM
Directrice gestion et valorisation déchets	Laurie Léonard
Responsable exploitation déchets	Stéphane Dubois
Responsable prévention des déchets et relation usagers	Nathalie Manceron
Coordonnateur collecte	Jean-Paul Pace
Chef d'équipe collecte	Olivier Nardone
Chef d'équipe déchèteries	Laurent Melchior

Dès lors que le Poste de Commandement Intercommunal (PCI) est armé, le pôle déchets coordonne la mobilisation et le déploiement de ses moyens humains et matériels. Le pôle déchets se rend au Poste de Commandement Intercommunal (PCI) lors de la phase du retour à la normale.

MISSIONS
AVANT LA CRISE
Préparer une organisation du travail adaptée aux situations de crise
Préparer la mise à disposition de moyens de collecte provisoires avec les partenaires
PENDANT LA CRISE
Adapter l'organisation du travail au contexte de crise
Coordonner les agents et leurs activités
Réaliser la maintenance des bennes ou d'autre matériel
Assurer de la collecte des déchets
Mettre à disposition de moyens de collecte adaptés
PRES LA CRISE
Traiter les déchets liés à la crise
Participer à la réunion de retour d'expérience dirigée par la DGS

IMPACTS POTENTIELS EN CAS DE CRISE
Accès difficiles/impossibles aux points de collecte
Accès difficiles/impossibles aux points de départ des camions
Accès difficile/impossible au quai de transfert
Matériel ou camions endommagés par la crise en cours
Déchets liés à la crise à traiter (en plus des déchets collectés habituellement)

2. Fiches actions en cas de crise.

Fiches actions : pôle eaux.

ADDUCTION D'EAU POTABLE :

SITUATION RENCONTREE	ACTIONS A METTRE EN PLACE
Difficulté d'accès aux équipements	Informers les directeurs et l'astreinte du problème d'accès
	Un responsable : contacter le gestionnaire de la voie concernée si le problème d'accès est lié à la voirie
	Informers les responsables lorsque l'accès est rétabli
	Effectuer les opérations initialement prévues lorsque l'accès est rétabli et sécurisé
Effraction et rupture de la distribution d'eau potable	Arrêter la distribution d'eau potable sur la zone concernée
	Mettre en place la distribution de bouteilles d'eau avec le fournisseur d'eau
	Informers la commune et la population concernées de la mise en place de distribution de bouteilles d'eau
	Vider le réservoir
	Remplir de nouveau le réservoir
	Effectuer les analyses nécessaires pour garantir la qualité de l'eau potable
	Mettre fin à l'approvisionnement en bouteilles d'eau
	Remettre en place la distribution habituelle d'eau potable par le réseau Informers la commune et la population concernées de la remise en place de la distribution habituelle d'eau potable
Casse visible ou invisible sur le réseau : rupture de la distribution d'eau potable	Rechercher et détecter la casse si elle est invisible
	Fermer le réseau autour de la casse
	Demander les plans des réseaux souterrains à proximité sur la plateforme DT/DICT
	Informers la commune et la population impactées de la coupure et de la durée des réparations
	Mettre en place une distribution de bouteilles d'eau potable si les réservoirs sont vidés : sous ordre du directeur ou d'un des trois adjoints
	Organiser la distribution de bouteilles d'eau potable et l'information de la population avec la commune concernée
	Demander une autorisation de circulation des poids lourds auprès de la préfecture si l'opération se passe un dimanche ou un jour férié
	Réparer la casse
	Rouvrir le réseau
	Purger le réseau Remettre en place la distribution habituelle d'eau potable par le réseau
Coupure d'électricité : rupture de l'alimentation en eau potable	Informers les cadres du pôle eaux de la coupure d'électricité
	Mettre en place le groupe électrogène pour réalimenter les pompes en attendant le retour de l'électricité si besoin
	Informers la commune et la population concernée de la panne en cours si la durée a impacté leur approvisionnement en eau potable
	Rétablir le fonctionnement des pompes



Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

ASSAINISSEMENT :

SITUATION RENCONTREE	ACTIONS A METTRE EN PLACE
Coupure d'électricité	Informers les responsables de la coupure d'électricité
	Mettre en place le groupe électrogène pour réalimenter les pompes en attendant le retour de l'électricité
	Rétablir le fonctionnement habituel
Impossibilité de traitement des eaux usées	By-passer ou rejeter dans le milieu naturel les eaux usées arrivant sur la station d'épuration
	Effectuer les réparations sur les équipements endommagés si c'est le cas
	Remettre en état les populations de bactéries des bassins d'aération si elles ont été lavées
	Remettre en fonctionnement les bassins de la station d'épuration
	Communiquer aux Services de l'Etat que des eaux usées non traitées ont été rejetées dans le milieu naturel à cause de la crise en cours

Fiches actions : pôle déchets.

COLLECTE DES DECHETS :

SITUATION RENCONTREE	ACTIONS A METTRE EN PLACE
Zone restreinte impossible à collecter	Prendre connaissance des points impossible à collecter
	Définir des points de collecte « relais » si c'est possible »
	Informers les communes et administrés concernés des points de collecte « relais »
	Réorganiser la collecte avec les agents en fonction des points de collecte « relais »
	Collecter les déchets dans ces points « relais »
Zone étendue impossible à collecter	Prendre connaissance des zones impossibles à collecter (quartiers, communes, ...)
	Estimer la durée de la suspension de la collecte
	Informers les communes et administrés concernés de la suspension provisoire de la collecte
	Réorganiser la collecte avec les agents
	Organiser la reprise de la collecte
	Informers les communes et les administrés de la reprise normale de la collecte
Matériel de collecte indisponible ou endommagé et suspension de la collecte	Mettre en sécurité le matériel dès réception de l'alerte
	Prendre connaissance et faire un bilan sur le matériel endommagé
	Définir les communes ou zones où les déchets seront collectés et où les déchets ne le seront pas
	Estimer la durée de la suspension de la collecte
	Informers la cellule de crise de la CCVBA et les agents de la suspension de la collecte et de sa durée
	Informers les communes et administrés concernés de la suspension de la collecte
	Faire des points de situation réguliers
	Mettre en place les solutions pour une reprise de la collecte
	Informers de la reprise de la collecte
	Assurer un retour à la normale
Accès difficile/impossible au quai de transfert	Mettre en sécurité le matériel dès réception de l'alerte
	Faire un point de situation et estimer la durée d'inaccessibilité du quai de transfert
	Informers la cellule de crise de la CCVBA et les agents
	Mettre en place les solutions de transfert provisoire
	Faire des points de situation réguliers
	Mettre en place les solutions pour un retour à la normale
	Informers sur l'accessibilité du quai de transfert
	Assurer un retour à la normale
Présence de déchets liés à la crise	Recenser les besoins au près des communes impactées
	Définir des points de collecte des déchets liés à la crise avec les communes
	Organiser la collecte des déchets liés à la crise avec l'éco-organisme partenaire
	Collecter et évacuer les déchets liés à la crise sur les communes impactées
	Assurer un retour à la normale



Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

IV. Moyens intercommunaux et annuaire de crise.

La CCVBA dispose des moyens communaux mobilisables des communes membres pour avoir un rôle de facilitation de la mutualisation des moyens si celles-ci le souhaitent.

1. Moyens mobilisables par la CCVBA.

Les moyens de la CCVBA peuvent être mis à disposition des communes membres dans la mesure de leurs possibilités et disponibilités, dans le cadre de la convention élaborée à cet effet.

Ces moyens sont les suivants :

*** Matériel :**

- Aspirateur
- Débroussailleuse
- Disqueuse
- Groupe électrogène
- Marteau piqueur
- Palants
- Tronçonneuse

*** Véhicules :**

- Véhicules : ampliroll
- Véhicules : utilitaire
- Véhicules : petit utilitaire
- Véhicules : plateau
- Véhicules : Véhicules : remorque

*** Agents :**

- Services techniques
- Service AEP / EU / EP
- Service développement durable



Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

2. Annuaire de crise.

Partenaires communaux.

Dans le cadre du RGPD, la CCVBA dispose des coordonnées des Directeurs des Opérations de Secours (DOS) et des Responsables des Actions Communales (RAC) des dix communes membres.

Annuaire de crise.

Un annuaire des partenaires extérieurs qui sera mis à disposition des pôles de crise de la CCVBA a été constitué de cette façon :

*** Services de l'Etat :**

- SIRACEDPC
- Préfecture des Bouches-du-Rhône
- Sous-Préfecture d'Arles

*** Secours :**

- Pompiers
- SAMU
- SMUR
- Centres de secours

*** Directions :**

- CDRNM
- DDTM
- DDPP
- DDCS
- Direction de la Forêt et des Espaces Naturels Service Forestiers Sapeurs
- Centre d'Exploitation de la Direction Départementale des Routes
- ADCCFF
- DREAL
- ARS
- ONF



Plan Intercommunal de Sauvegarde de la CCVBA

*** Partenaires extérieurs :**

- SUEZ
- ECO SYSTEM

*** Gestionnaires locaux :**

- PNRA
- SMAVD
- SICAS
- SIVVB
- ASA du Viguierat Central
- ASCO des Vidanges de SRDP
- ASA des Paluds
- ASA du Real